

Messieurs de la Chambre des Communes :

Il vous sera demandé, dans le but de faire face à l'éventualité d'une interruption possible de la navigation intérieure de nos grands lacs, un crédit pour aider à la construction d'un canal destiné à unir les eaux du lac Supérieur au Sault Sainte-Marie.

Les comptes pour l'année écoulée vous seront soumis ainsi que les estimations budgétaires pour l'année prochaine. Elles ont été préparées de façon à concilier les exigences du service public avec toute l'économie possible.

Honorables messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je recommande ces importantes questions et les autres qui vous seront soumises à votre sérieuse considération, ayant pleine confiance dans votre désir sincère de promouvoir le développement et le bien-être du Canada.

Sir JOHN A. MACDONALD: Je propose que le discours de Son Excellence soit pris en considération demain.

Adopté.

RAPPORT.

M. L'ORATEUR soumet à la Chambre le rapport des bibliothécaires conjoints sur l'état de la bibliothèque du parlement.

COMITÉS PERMANENTS.

Sir JOHN A. MACDONALD: Je propose :

Que des comités permanents de cette Chambre pour la présente session, soient nommés pour les objets suivants:—1° Privilèges et élections.—2° Lois expirantes.—3° Chemins de fer, canaux et télégraphes.—4° Bills privés.—5° Ordres permanents.—6° Impressions.—7° Comptes publics.—8° Banques et commerce.—9° Immigration et colonisation; —et que ces comités soient autorisés à s'enquérir de tous les sujets et choses qui leur seront renvoyés par la Chambre, et de faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur ces matières et choses, et à envoyer quérir personnes et papiers.

La motion est adoptée.

COMITÉ DES DÉBATS.

M. BOWELL: Avec la permission de la Chambre, je proposerai que le comité ordinaire pour contrôler la publication des *Débats* de cette Chambre soit formé. En choisissant les noms, nous avons pensé aux différentes parties de la Confédération, et en conséquence nous avons choisi un représentant de chaque province. J'espère que les noms choisis seront approuvés par la Chambre. Je propose :

Qu'un comité spécial soit nommé pour contrôler le compte-rendu officiel des *Débats* de cette Chambre durant la présente session, avec pouvoir de faire rapport de temps à autre, le dit comité devant être composé de MM. Baker, Béchard, Charlton, Colby, Davin, Desjardins, Ellis, Innes, McInyre, Royal, Taylor, Tupper (Picou) et Weldon (Albert).

M. BLAKE: J'aimerais mieux que l'honorable ministre fit cette motion demain, ou qu'il la proposât aujourd'hui comme avis pour demain.

M. BOWELL: Cette motion servira d'avis pour demain.

QUESTION DE PRIVILEGE.

M. WELDON (Saint-Jean): Je désire attirer l'attention de la Chambre sur l'élection du comté de Queen, Nouveau Brunswick. Je n'ai pas l'intention de traiter la question tant que les renseignements nécessaires ne seront pas soumis à la Chambre. Je sens que c'est une question qui affecte la dignité et les privilèges de la Chambre et des électeurs en général; j'espère qu'elle ne sera pas traitée au point de vue des partis.

Sans en dire davantage sur cette question, je propose :

Qu'il soit enjoint au greffier de la couronne en chancellerie d'être présent à l'ouverture de la séance de cette Chambre, demain, et de produire le rapport de la dernière élection pour le district électoral de Queen, dans la province du Nouveau-Brunswick, ainsi que tous les livres des bureaux de votation et tous autres papiers, lettres, documents et

M. L'ORATEUR

mémoires qui ont pu lui être adressés par l'officier-rapporteur et qu'il a pu recevoir depuis que le bref d'élection a été émané; aussi, copie des lettres qu'il a adressées à l'officier-rapporteur.

Sir JOHN A. MACDONALD: Je comprends que les documents demandés vont faire naître une question de grande importance. Je ne m'oppose pas du tout à la motion.

La motion est adoptée.

COMITÉS PERMANENTS.

Sir JOHN A. MACDONALD: Je comprends que l'on présentera beaucoup de législation privée à la Chambre pendant cette session, et en conséquence il est opportun que les comités permanents soient formés aussitôt que possible. Je propose :

Qu'un comité spécial de sept membres soit nommé pour préparer et rapporter avec toute la diligence possible les listes des membres devant composer les comités permanents ordonnés aujourd'hui par la Chambre; le dit comité devant se composer de sir John A. Macdonald, sir Hector Langevin, sir Richard Cartwright, et MM. McLelan, Bowell, Blake et Laurier.

La motion est adoptée.

Sir JOHN A. MACDONALD: Je propose que la Chambre s'ajourne.

La motion est adoptée et la Chambre s'ajourne à 3.50 p. m.

CHAMBRE DES COMMUNES.

VENDREDI, 15 avril 1887.

L'Orateur au fauteuil, 3 heures p. m.

PRIÈRE.

ELECTION DE QUEEN, N.-B.

M. WELDON: Je propose :

Que les papiers en la possession du greffier de la couronne en chancellerie, se rapportant à l'élection du district électoral du comté de Queen, N.-B., soient maintenant lus.

Sir JOHN A. MACDONALD: Je suppose qu'ils peuvent être considérés comme lus.

M. BLAKE: D'après ce que nous savons du contenu de ces papiers, il paraît nécessaire de les faire suivre immédiatement d'une motion, et pour cette raison la Chambre devrait, de suite, en être mise en possession. L'honorable monsieur verra, quand il en aura entendu la lecture, qu'une espèce de motion interlocutoire est requise.

Sir JOHN A. MACDONALD: L'affaire, d'après moi, devrait être soumise au comité des privilèges et élections, comme cela se fait toujours.

La motion est adoptée, et le greffier donne lecture des documents.

M. WELDON: La grande importance de cette affaire me justifie de l'amener devant la Chambre. Elle comporte une atteinte aux franchises du pays et particulièrement au comté de Queen, dans le Nouveau-Brunswick, et j'espère qu'elle sera discutée sans aucun esprit de parti.

Cette affaire touche aux droits et privilèges de tous les électeurs du Canada, puisqu'elle souève la question de savoir si un officier rapporteur peut, au mépris du vœu de la majorité des électeurs d'un district électoral, déclarer élu comme membre de cette Chambre, un candidat, en s'attribuant, contrairement à la loi, une juridiction qu'il ne possède pas. D'après les documents lus par le greffier, les candidats ont été mis en nomination, la votation a eu lieu, et la cour s'est ajournée pour recevoir le rapport du scrutin donné. Le 23 février, la cour siègea et s'ajourna jusqu'au 5 mars, en attendant l'arrivée de certaines boîtes de scrutins, retardée par